

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF2924

présenté par
M. Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et
des forces armées, M. Limongi, M. Giletti, Mme Lelouis, Mme Rimbert, M. Jenft, M. Tonussi,
M. Tesson, M. Monnier, M. Boccaletti, Mme Martinez, Mme Colombier, Mme Lechon,
M. Dufosset, Mme Galzy, M. Jacobelli et Mme Florence Goulet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	59 000 000
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	59 000 000	0
TOTAUX	59 000 000	59 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réallouer une partie du budget actuellement dédié à l'opération Sentinelle vers le renforcement des équipements des forces armées, plus particulièrement dans le domaine des communications satellitaires. Après la fin des Jeux Olympiques et Paralympiques, il est envisageable de réduire le niveau d'engagement de nos armées sur le territoire national dans le cadre

de l'opération Sentinelle. Une telle réduction permettra de libérer des ressources financières qui pourront être mieux utilisées pour moderniser nos équipements.

Les opérations récentes d'entraînement et de projection ont démontré un retard préoccupant dans nos capacités de communication satellitaire. La maîtrise des moyens de communication satellitaire est devenue un enjeu crucial pour garantir l'efficacité des opérations militaires. Pour cette raison, nous proposons de réaffecter les crédits libérés par la réduction de Sentinelle à la sous-action n°07.43 "Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire". Cette réallocation permettra de rattraper notre retard dans ce domaine stratégique et de garantir une meilleure coordination entre nos forces armées lors des opérations, tant nationales qu'internationales.

Le maintien de l'opération Sentinelle à un niveau élevé après 2024 ne se justifie plus dans le contexte post-Jeux Olympiques, alors que les besoins en équipements de haute technologie, notamment en communication, sont cruciaux pour répondre aux menaces modernes.

Ainsi, nous proposons de prélever 59 millions d'euros de crédits de l'action l'action n°01 "Planification des moyens et conduite des opérations" du programme n°178 "Préparation et emploi des forces", et les réaffecter à l'action n°07 "Commandement et maîtrise de l'information" du programme n°146 "Équipement des forces".